



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 479 86 41

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 15 mai 2024

**Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de
fonctionnement pour l'année 2023 – No 19/2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis :

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2023.

2. Gestion :

La Municipalité, composée de MM. Roger Dupertuis (Syndic), Stéphane Brodbeck, Jonas Bürdel, Pascal Masson et Florian Sordet, s'est efforcée de maintenir le bon fonctionnement de notre Commune en conformité avec le budget 2023. La situation financière stable a permis de réaliser les travaux d'entretien prévus.

3. Finances :

Les comptes communaux pour l'exercice 2023 présentent un total des charges de **CHF 979'202.88** et un total des revenus de **CHF 1'004'274.86**. Il en résulte un excédent de revenus de **CHF 25'071.98**, alors que le budget 2023 prévoyait une perte de CHF 26'853.83.

Les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan sont présentés en annexe du présent préavis.

Les principaux écarts par rapport au budget appellent les commentaires suivants :

○ **11 – Administration :**

○ **110.301.00 – Salaires administratifs (+ CHF 7'600.10)**

La gestion de la mise à l'enquête du Parc Eolien du Mollendruz a généré un surcroît de travail pour la Municipalité et la greffe. Les heures effectuées ont été refacturées à Energie Naturelle du Mollendruz SA, de même que les vacations dans le cadre du travail de coordination et négociations avec l'actionnaire principal d'ENM (compte No 110.436.00).

D'autre part, nous relevons une hausse des charges administratives pour la distribution des commandements de payer, qui sont désormais comptabilisées dans l'administration.

○ **110.436.00 Remboursement de tiers (CDP – ENM) (+ CHF 7'009.00)**

Heures facturées à ENM (mise à l'enquête) et prestations de coordination aux communes de Mont-la-Ville, Juriens et Vaulion.

○ **16 – Tourisme :**

○ **116.301.00 – Parc Jura Vaudois – Traitement (+ CHF 1'732.50)**

Un nouveau compte a été ouvert pour enregistrer les vacations du municipal : participation aux séances de Comité du Parc Jura vaudois et préparation de la démarche participative.

○ **116.436.10 – Parc Jura Vaudois – Participation jetons de présence tourisme (+ CHF 560.00)**

Le Parc participe à hauteur de CHF 80.00 par séance de Comité.

○ **21 – Impôts :**

En 2023, la population s'élève à 206 habitants contre 183 en 2022 (+ 12.56 %). Les rentrées d'impôts sur le revenu et la fortune suivent donc cette progression par rapport aux comptes 2022 : + CHF 38'311.08 pour l'impôt sur le revenu et CHF 13'806.26 pour l'impôt sur la fortune. De même, les impôts conjoncturels 2023 (droits de mutation et part à l'impôt sur les gains immobiliers) représentent CHF 44'920.40, alors qu'ils s'élevaient à CHF 2'090.00 en 2022. Le 50 % des revenus conjoncturels et le 30 % de l'impôt sur les frontaliers financent en partie la Cohésion sociale (compte de charges 720.351.00).

○ **210.330.00 – Dégrèvement et défalcations (+ CHF 6'358.15)**

Il s'agit de la perte sur débiteurs impôts qui ne peuvent être recouvrés.

• **22 - Service financier :**

○ **220.380.00 – Attribution aux fonds de réserve (+ CHF 100'000.00)**

Le résultat de l'exercice 2023 s'avère bon dans sa globalité et un montant de CHF 100'000.00 est attribué au fond de réserve (compte au bilan No 92820.30 « Fonds de réserve »).

○ **220.352.00 - 220.452.00 - Fonds de péréquation (+ 26'657.00)**

Malgré une baisse des revenus thématiques (travaux routes et forêts) par rapport à 2022, la péréquation globale du Canton engendre un solde péréquatif en faveur de notre Commune.

- **31 – Terrain :**
 - **310.318.00 – Honoraires et prestations de service : (+ CHF 4'552.20)**

Frais de mise à l'enquête et honoraires géomètre pour le transfert au chapitre privé de la parcelle No 122 de La Praz, 26 m2 du DP 7.
 - **310.424.20 – Gains sur vente de terrain : (+ CHF 4'372.75)**

Facturation des coûts aux acquéreurs de la parcelle No 122 de La Praz. La différence de CHF 179.45 résulte de frais à la seule charge de la Commune.
- **32 – Forêts :**
 - **320.314.00 – Entretien des forêts Triage forestier : (- CHF 7'720.30)**

Moins d'interventions pour les soins cultureux sur notre commune, car les ressources du Groupement Forestier du Vallon du Nozon ont été principalement dédiées aux coupes urgentes sur d'autres communes.
 - **320.435.00 – Vente de bois : (- CHF 16'214.30)**

Pour les mêmes raisons que l'entretien forestier, les coupes sont en diminution et le bois est moins bien valorisé à cause de la situation de marché et des contraintes d'exploitation.
 - **320.451.00 – Participations et remb. Canton subventions (+ CHF 10'450.90)**

Les subventions pour les soins cultureux sont supérieures à l'estimation budgétaire, grâce à la qualité des soins, même s'il y a eu moins de travaux (+ CHF 2'226.00) sur ce poste, tandis qu'une subvention non planifiée de CHF 7'924.90 a été perçue pour des soins de protection hors forêts protectrices.
- **35 – Bâtiments communaux :**
 - **350.312.00 – Electricité et combustible (- CHF 4'509.90)**

La baisse de prix des combustibles conduit à des charges sensiblement en dessous du montant budgété.
 - **350.314.00 – Aménagement et entretien des bâtiments (+ CHF 11'328.95)**

Les travaux de rénovation des portes de l'Ancien Collège et du Caveau ont été effectués comme prévu, de même que l'étagage du toit du Battoir (CHF 8'608.20). En supplément, des travaux urgents de remplacement des groupes de chauffage des bâtiments ont dû être entrepris pour éliminer des problèmes récurrents de distribution de chaleur, qui s'étaient aggravés. Une dépense de CHF 10'050.00 a donc été nécessaire pour remplacer les équipements obsolètes. À noter que ces nouveaux équipements pourront être conservés en cas de remplacement de la chaudière à mazout qui alimente le réseau de chauffage des 3 bâtiments communaux.
- **40 – Travaux – Service administratif :**
 - **400.318.00 – Plan énergie et climat communal (PECC) (- CHF 8'000.00)**

- Les travaux d'établissement du PECC ont été retardés, fautes de ressources internes pour avancer le dossier.

- **41 – Service technique :**

- **410.312.00 – Eclairage public (consommation) (- CHF 998.65)**

La baisse de charge d'électricité est liée à la mise sous compteur de l'éclairage de la Route de Juriens (précédemment facturée au forfait). En effet, un remboursement exceptionnel de CHF 874.95 a été perçu, lié au retard de l'installation du compteur sur ce secteur pour la période 2022-2023.

- **42 – Service de l'urbanisme :**

- **420.301.00 – Salaires service de l'urbanisme (+ CHF 750.00)**

Les vacations de ce dicastère sont désormais comptabilisées dans ce nouveau compte, les heures étant facturées aux propriétaires.

- **420.318.00 – Frais de bureau technique (+ CHF 5'263.50)**

Les prestations du BT ont été refacturées aux propriétaires, de même que la facture du cabinet d'avocats, honoraires relatifs au suivi des oppositions de la mise à l'enquête du Parc Eolien Mollendruz.

- **420.431.00 – Avis d'enquêtes, permis divers et dispenses (+ CHF 4'102.60)**

Facturation à ENM SA des honoraires d'avocats, avis d'enquête et analyse du Bureau Technique.

- **44 – Parcs, promenades, cimetières :**

- **440.314.00 - Entretien cimetière et places (- CHF 3'050.00)**

Une partie des travaux du projet participatif ont été reportés.

- **46 – Réseaux d'égouts, d'épuration :**

- **460.314.00 – Entretien station et réseau d'égouts (- CHF 1'000.00)**

Il n'y a pas eu de travaux d'entretien en 2023

- **460.434.10 – Taxes de raccordement égouts (+ CHF 2'583.25)**

Il s'agit des taxes de raccordement au réseau d'égouts des nouvelles constructions.

- **51 – Enseignement primaire :**

- **510.352.00 – Participation scolaire AscoVaBaNo (+ CHF 5'076.00)**

Le nombre d'élèves est stable (22) mais l'augmentation du nombre d'habitants, passant de 183 à 206 a impacté notre participation.

- **510.352.10 – Participation aux frais d'autres communes : (+ CHF 600.00) :**

Un nouveau compte a été créé, pour imputer le soutien au Passeports vacances d'Orbe et Vallorbe, dont les enfants de la commune bénéficient chaque année.

- **72 – Prévoyance sociale cantonale :**

- **720.351.00 - Participation à la cohésion sociale (- CHF 2'583.60)**

Sur la base du décompte prévisionnel de la péréquation 2023 établi avec la Fiduciaire, une diminution des charges a été comptabilisée en transitoire. Le décompte intègre l'accord Canton-UCV d'août 2020 qui accorde aux communes CHF 70 millions pour 2023 ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 25 millions accordé pour accélérer le rééquilibrage financier canton-communes. Cependant, les rentrées d'impôts conjoncturels impactent notre participation par rapport aux comptes 2022 (la moitié des encaissements sont prélevés et versés à la Cohésion sociale).

- **720.352.20 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE (- CHF 3'835.15)**

Les subventions cantonales pour l'ouverture de 12 places supplémentaires viennent diminuer exceptionnellement les charges de la structure. Le nombre d'heures est toutefois plus élevé que budgété (2'898 heures en 2023 par rapport à 2'250 heures budgétées).

- **720.352.50 – Participation AJOVAL Réseau enfance Orbe-La Vallée (- CHF 14'776.80)**

Le nombre d'heures de garde pour l'année 2023 s'élève à 1'353.25, alors qu'il était prévu au budget 3'184 heures. Le nombre d'habitants à fin 2022 est conforme aux prévisions budgétaires (183 pour 182 au budget). Les charges étant réparties proportionnellement à ces 2 facteurs, notre participation au déficit de l'association s'en trouve diminuée. En surplus, une diminution exceptionnelle des charges de l'association vient augmenter cet écart par rapport au montant budgété.

- **81 – Service des eaux :**

- **810.314.00 – Entretien du réseau d'eau (- CHF 11'227.25)**

Les travaux de renouvellement du système UV et turbidité « Vers-chez-Bardet » n'ont pas été effectués (CHF 18'000.00 prévus au budget), car ils seront finalement intégrés à un assainissement plus complet des ouvrages, qui fera l'objet de préavis d'investissements, conformément à ce qui a été convenu en cours d'année avec l'Office Cantonal de la Consommation.

Il y a eu en revanche plusieurs travaux non planifiés, principalement :

- Captage de Vers-chez-Bardet : vidange, contrôle, désinfection, remise en fonction : CHF 1'326.85
- Route de Juriens : changement d'une vanne : CHF 1'216.40
- Pompage du Devin : dépannages de la pompe : CHF 2'352.25
- Remplacement d'une sonde du niveau réseau inférieur: CHF 1'571.25.

- **810.434.00 – Taxes de raccordement (+ CHF 2'419.35)**

Il s'agit des taxes de raccordement au réseau d'eau des nouvelles constructions.

4. Conclusions :

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA et soumis à la commission de gestion et finances pour étude et rapport.

La Municipalité a adopté ces comptes de fonctionnement lors de sa séance du 13 mai 2024 et vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal no 19/2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter les comptes pour l'année 2023 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de gestion et finances pour son mandat de vérificateurs des comptes 2023
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Dupertuis dit Neveu

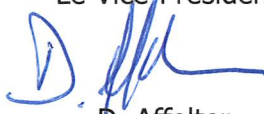


La Secrétaire

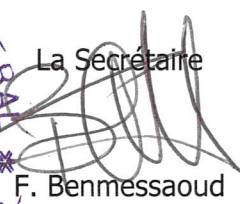
M. Clerc

Adopté / ~~Refusé~~ par le conseil général le... 12 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Vice-Président

D. Affolter



La Secrétaire

F. Benmessaoud